

LE CAPITOLE

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX

UN AN 25 f.
SIX MOIS 15 f.

L'ESPAGNE, L'ANGLETERRE ET TOUS
LES PAYS NON NOMMÉS
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 40 f. SIX MOIS 22 f.

JOURNAL
RELIGIEUX, POLITIQUE,
LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL.

PRIX DE L'ABONNEMENT
ROME ET LES ÉTATS PONTIFICAUX

UN AN 25 f.
SIX MOIS 15

L'ITALIE, LA FRANCE, LA CORSE, L'ALGÈRE,
LA BELGIQUE ET LA SUISSE
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)
UN AN 30 f. SIX MOIS 17 f.

AFFRANCHIR TOUTE DEMANDE INDIVIDUELLE
D'ABONNEMENT ET NON LES COLLECTIVES

PARAISSANT DEUX FOIS PAR SEMAINE.

BUREAU DE LA DIRECTION: RUE
-- DE LA CROIX N. 14. --

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST;

METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

ON S'ABONNE: à Rome, au bureau de la Direction rue de la Croix N. 14. — à Paris chez Sagnier et Bray, libraires rue des SS. Pères, 64 — à Lyon, chez M. Marteau et C. Place de S. Nizier N. 6. — à Marseille, chez M. Vo. Camoin Libraire, place Royale, et par-tout; au Secrétariat des Evêchés ainsi qu' aux sacristies des Cures et Paroisses.

En gratifiant nos abonnés de la traduction du Statut fondamental pour le gouvernement temporel des Etats de la S. Eglise, il est peut être à propos d'appeler leur attention sur ces quelques lignes;

A partir du jour où Pierre prit possession de la ville prédestinée, dix-huit siècles ont fui. Ce grand pouvoir de la Papauté traverse les âges complet, indéfectible. Construit de la main de Jésus, il ignore les additions et les retranchements. Dieu n'a remis à personne le soin de remanier la forme de sa présence dans l'Eglise. Les pouvoirs terrestres ont d'autres origines. Simples produits des conventions humaines, des génies divers ont présidé à leur naissance; leur vie n'a pas les mêmes promesses; leurs éléments se peuvent altérer. Aussi, dans cet ordre, les retours, les améliorations, les réformes sont de mise. Il est bien de redresser ce qui dévie, de reconstruire ou de perfectionner l'instrument de la félicité des peuples. Le Monarque spirituel de l'Eglise ne songe qu'à commander et à servir, selon les saintes et sacrées prescriptions du fondateur. Le Roi d'un royaume de la terre a pu interroger la tradition effacée de ses domaines. Serviteur des Serviteurs de Dieu aux régions de la Foi, l'immortel Pie IX veut importer dans la sphère temporelle, où il a un sceptre, l'idée chrétienne du pouvoir alliée aux souvenirs d'un passé légitime et aux progrès licites des temps nouveaux; c'est le droit de son génie et de son cœur. Prions, pour que Dieu couronne tant de nobles travaux!

LA RELIGION CATHOLIQUE, SEULE UNITÉ POLITIQUE ET SOCIALE.

Il y a dans l'humanité deux grandes formes sociales, se montrant partout comme essentielles au genre humain, qui les produit toujours nécessairement, quels que soient leur nuance et leur degré de perfection, — la forme de société nationale et la forme de société religieuse.

Quels sont leurs mutuels rapports? — L'histoire entière n'est qu'une suite de réponses à cette question, que tous les peuples, tous les législateurs, tous les sages ont été successivement appelés à résoudre; les uns ont donné pour solution la théocratie politique, c'est-à-dire le règne d'un prophète ou d'un sacerdoce qui, représentant Dieu, parlant au nom de Dieu, identifie la société religieuse et la société nationale, au point d'ôter toute distinction réelle, et d'auantir la liberté religieuse. Ce sont les anciennes théocraties de l'Asie et de l'Afrique; c'est encore la théocratie de l'islamisme; c'est en un mot la tyrannie religieuse. D'autres ont donné pour solution la suprématie de l'état, ou de la société nationale sur la société religieuse; l'état se servant de la force matérielle pour régler le dogme, la morale et le culte; c'est la tyrannie politique la plus odieuse. Cette solution fut celle des Romains persécuteurs, celle du Bas-Empire hérétique, des Gibelins, des protestants, en Angleterre, en Prusse etc., d'un grand nombre de gallicans politiques; elle a trouvé son expression la plus haute en Russie, et peut être appelée désormais le système moscovite. Ce système a de nombreux défenseurs en France, il était la doctrine de l'état et de ses organes de la presse. C'était encore celle, à très peu d'exceptions près, de la triple opposition dynastique, démocratique et républicaine. D'autres encore, posent les deux puissances égales, indépendantes, sans rapports de hiérarchie mutuelle; c'est le dualisme, c'est la lutte fatale et sans fin, c'est, en un mot, l'anarchie sociale. Quelle est maintenant la formule de droit public que nous avons à offrir au nom du Christianisme? Quelle est l'unité que la société catholique apporte au monde? La voici dans sa grandeur et sa simplicité.

I. Le Catholicisme pose comme une loi essentielle à l'homme le besoin d'arriver à un état social plus étendu que la société nationale, c'est-à-dire à

une société universelle pour les lieux, les temps et l'autorité qui la dirige; nier cette loi de l'homme, ce serait renverser la base même du Catholicisme.

II. Le Catholicisme pose le droit de la vérité seule à régner sur les hommes; elle seule domine les individus, les familles, les nations, l'humanité tout entière, et elle peut seule fonder cette société universelle à laquelle l'homme aspire; nier encor, cette proposition, ce serait détruire à la fois le Catholicisme et l'évidence métaphysique.

III. Le Catholicisme se donne comme étant l'expression divine, pure et infaillible de cet état social et de cette vérité suprême. Il se pose comme ayant infailliblement le droit d'enseigner les individus, les familles, les nations, l'humanité tout entière et de fonder cette société universelle qui doit établir en unité les individus, les nations, le genre humain, considéré dans son développement total. Celui qui le nierait, aurait cessé d'être catholique.

IV. Le Catholicisme affirme donc que la personnalité morale, appelée société nationale, doit se soumettre à l'enseignement de l'Eglise universelle, dans sa pensée, dans sa volonté, dans son action politique et sociale, et qu'elle est dans l'injustice toutes les fois que, résistant à l'enseignement de l'Eglise, elle énonce une croyance, elle émet une volonté ou une loi anticatholique, qu'elle accomplit un acte, soit gouvernemental, soit social, également opposé à cet infaillible enseignement de l'Eglise. Celui qui le nierait encore, ne serait plus catholique.

V. Le Catholicisme affirme que dans l'état de contradiction entre la pensée, la loi ou l'acte national, et la pensée, la loi et l'acte catholique, le croyant catholique ne peut hésiter un instant, car pour lui l'Eglise est infaillible, tandis que la nation est évidemment faillible et doit être regardée comme telle par tous les citoyens. Nier la première partie

VARIÉTÉS

LETTRE DU R. PÈRE VENTURA

(Suite et fin).

» La cause de la liberté est, du reste, la cause des gouvernements eux-mêmes.

» Le despotisme n'est possible aujourd'hui chez les nations chrétiennes, pas plus qu'un gouvernement tout à fait libéral n'est possible chez les nations païennes. Tout pouvoir, donc, qui veut se conserver, doit se modifier d'après les principes et les doctrines du christianisme; tout pouvoir qui ne peut pas se modifier de lui-même s'expose à l'être par une action violente qui, tout en ne voulant que le modifier, pourrait bien le briser.

» Ainsi, ce n'est pas en flâtant le despotisme, sous prétexte de soutenir l'autorité; ce n'est pas en approuvant l'oppression, sous prétexte de défendre l'ordre; ce n'est pas en autorisant les injustices du pouvoir, sous prétexte de le faire reconner, qu'on fortifie les gouvernements et qu'on les met à l'abri des révolutions. Et le clergé qui

se prête à une pareille adulation sacrilège, au nom de la religion, compromet sérieusement la religion dans l'esprit du peuple, sans sauver le pouvoir.

» La cause de la liberté est encore la cause de la justice.

» Il est reconnu aujourd'hui, grâce à Dieu, que les souverains ne sont pas les seuls à avoir des droits; les peuples en ont aussi, et il faut qu'on respecte les droits des autres, si l'on veut qu'on respecte les siens propres. . . .

» Je ne hais les rois pas plus que les peuples; que je souhaite la sûreté des uns, la liberté des autres, le bonheur de tous par la religion.

» Cependant je me sens, particulièrement attiré vers le peuple.

» Mais je n'entends pas proscrire l'existence des classes supérieures, dont aucune société politique ne peut se passer. On a beau rêver, on a beau faire, il y aura toujours des classes supérieures, des aristocrates; de même qu'il y aura toujours des pouvoirs souverains. Ainsi la révolution, en détruisant l'aristocratie de la naissance et des titres, a enfanté l'aristocratie des grands employés de la finance et de l'industrie, qui, aux exceptions près, tout en ayant les vices de l'ancienne aristocratie, n'en a pas toujours les grandes qualités qui en es-

taient la compensation, l'expiation et l'amende; et si une autre révolution, une révolution sociale parvient à renverser l'aristocratie actuelle, il s'en formera une troisième, plus redoutable et plus funeste à ceux mêmes qui l'auront créée, l'aristocratie des ouvriers, qui, par ses excès, fera l'apologie des deux autres qui l'ont précédée. Je veux dire seulement que les supérieures ont en elles-mêmes les moyens de s'affranchir de bien des douleurs; mais que le peuple n'en a pas, et que c'est le peuple qui est pauvre, qui est orphelin, et qui a un droit particulier aux soins, à la protection et à l'amour de l'Eglise.

» L'Eglise donc, tout en combattant la rébellion, doit, avant tout, prendre à cœur la cause des peuples. C'est là sa mission dans l'ordre temporel, et c'est là sa force. Tous les pontifes, tous les évêques qui ont pris la défense des peuples ont été redoutables, et par la même ils ont épargné de grands malheurs même aux pouvoirs dont ils combattaient les prétentions injustes.

» Cet exemple du clergé à défendre les libertés publiques réagirait sur les fidèles. Ils ne présenteraient plus le scandaleux spectacle de les voir si insoucians à user de leurs droits religieux. Ils entendraient que c'est un devoir de conscience pour

de la proposition, ce serait abjurer le Catholicisme; nier la seconde, ce serait abjurer le bon sens.

VI. Le Catholicisme affirme que dans sa croyance religieuse, dans sa législation, dans son action sociale, une nation doit réaliser autant qu'il est en elle la doctrine catholique, et se soumettre ainsi dans sa puissance la plus haute et la plus complète, à la puissance de la société universelle. Ne pas affirmer ce droit, c'est cesser d'être Catholique.

VII. Le Catholicisme affirme que c'est à lui à poser sa puissance, à en déterminer l'étendue, à en régler l'action, que nul ne peut avec justice et vérité discuter avec lui, sur ces points, et nier ce qu'il décrète dans sa puissance absolue et irréfutable. Le Catholique qui penserait le contraire, nierait l'infailibilité de l'Eglise et la détruirait radicalement.

VIII. Le Catholicisme s'affirme donc comme l'unité du monde, comme la puissance suprême dans l'humanité, comme la règle des nations qui doivent venir se ranger dans son sein, comme la société universelle en un mot. Pour lui, voici la hiérarchie sociale et le droit public dans les rapports de la suprématie: l'individu dans la famille, la famille dans la nation, et la nation dans l'Eglise, terme supérieur et infranchissable pour l'homme sur la terre. Tant qu'une nation n'a point pris sa place dans cette hiérarchie, elle demeure à l'état insocial et sauvage. Nier cette doctrine ce serait nier évidemment la doctrine catholique, puisqu'elle découle infailliblement de tout ce que nous avons établi plus haut.

IX. Le Catholicisme proclamant en droit le devoir de toute nation, comme de tout individu de se subordonner spirituellement et doctrinalement à lui, pose en même temps la liberté de l'homme et conséquemment de la nation, en affirmant que la société nationale en fait est libre de se soumettre ou de ne pas se soumettre à l'autorité suprême de l'Eglise universelle. L'Eglise s'offre à la nation libre, elle la sollicite à se donner librement à elle, lui en promulgue le devoir et lui en expose les fondements divins. La nation doit se soumettre, voilà la doctrine de l'unité; elle peut rester ou rentrer dans le schisme, voilà la doctrine de la liberté. Car elle est vis-à-vis l'Eglise dans la même condition où l'homme se trouve vis-à-vis Dieu et toutes les autorités légitimes de la terre. Nier cette doctrine ce serait nier évidemment la doctrine Catholique.

X. Au cas où la nation n'est plus catholique dans sa totalité personnelle et morale, le Catholicisme affirme que le principe social, pour qu'il soit légitime, ne peut plus être que la liberté de conscience, droit imprescriptible de l'homme et du citoyen entraînant tous les autres. La nation, déliée de l'unité sociale infaillible, ne peut plus ordonner doctrinalement et socialement que ce que tous les citoyens consentent. Nulle autorité infaillible n'est plus reconnue par la nation entière, il ne reste plus que la liberté, moyen terme, phase transitoire et définitive, mais bonne relativement, puisqu'elle est

le moyen offert à tous les citoyens de se rattacher librement à l'unité catholique, et d'y rattacher librement leur nation avec eux. Cette liberté est le droit de l'homme, c'est le droit de cette nation dans le schisme social, c'est le droit de l'Eglise elle-même qui ne peut avoir de fidèles que par la liberté.

XI. Le Catholicisme ne pose que deux termes dans la société: Dieu et l'homme, Dieu dirigeant l'homme, voilà l'ordre parfait. Lorsque Dieu n'est plus reconnu légalement par une société nationale, il ne reste plus que l'homme avec le droit de sa liberté souveraine, limitée seulement par le droit d'autrui. Dans cette formule sociale, le Catholicisme pose-t-il un dualisme? Evidemment non. Il pose, il est vrai, deux termes, mais en droit, et les subordonne et les harmonise dans le pouvoir Catholique. Détruit-il la liberté de l'homme et de la nation, en la niant ou la contraignant par la violence matérielle? Evidemment non, puisqu'il pose qu'en fait, l'homme, usant d'un droit que Dieu lui a laissé, peut se séparer et faire schisme d'avec l'unité générale. Cette autorité unitaire et cette liberté de schisme ne sont donc pas un dualisme, car la liberté dans cette doctrine doit être le chemin de l'unité. Cette liberté est un principe, un droit, un bien pour l'homme, puisqu'elle le met dans la voie de l'unité; mais elle n'est pas un principe absolu, puisqu'elle n'est pas la fin de l'homme et qu'il doit la traverser pour arriver à la tranquillité de l'ordre, à l'harmonie de l'universelle société.

LA LIGUE ITALIENNE.

Là où il n'y a point unité de religion, de mœurs, de langage, d'institutions et d'intérêts, il n'y a point de nation possible. Or, bien que l'Italie réunie à peu près les trois premières conditions elle manquait essentiellement des deux dernières. Ses diverses parties obéissant depuis des siècles à des maîtres différents se trouvaient incessamment les unes en face des autres avec des institutions diverses et des intérêts diamétralement opposés. Un grand nombre de capitales se jaloussant les unes les autres et par conséquent bien éloignées de vouloir céder le pas à une rivale créaient à la formation de la nationalité italienne un obstacle presque insurmontable. Et cependant il n'était pas d'ami sincère de la patrie qui ne sentit l'impérieuse nécessité de la reconstitution de cette nationalité sans laquelle ou vainqueur ou vaincue, l'Italie se trouvait soumise au joug de l'étranger.

Toutes les âmes généreuses qui jusqu'à nos jours s'étaient occupées de rendre à la patrie son antique splendeur en lui restituant sa vieille liberté, n'avaient vu qu'un seul moyen d'atteindre ce noble but; c'était de créer l'unité soit en rétablissant l'ancienne république romaine, soit en reconstituant le grand empire qui avait jadis dominé le monde. Mais tous avaient rencontré dans la division que nous

avons signalée des obstacles insurmontables, et leurs généreux efforts n'avaient abouti qu'à river les fers de cette patrie qu'ils voulaient affranchir et à perdre de plus, en plus cette nationalité qu'ils voulaient sauver.

C'était à l'Élu du Seigneur, au Pontife du très Haut, à notre immortel Pie IX qu'il appartenait de résoudre le grand problème de la nationalité italienne. Sans toucher à des divisions territoriales que des siècles avaient consacrées, sans blesser le juste orgueil de capitales célèbres à tant de titres, sans léser des intérêts légitimes, n'était-il donc pas possible de lier ensemble, de réunir en un seul corps tous les membres épars de la grande famille italienne?

Oui, pourvu que la pensée régénératrice partit d'une autorité au-dessus des autorités humaines, pourvu que cette autorité consentit à donner un exemple qu'il ne fut pas permis de blâmer et qu'il était glorieux de suivre. Rome seule pouvait opérer ce prodige, et Rome en effet l'a opéré.

Après cette sublime AMNISTIE qui fit briller aux yeux du monde le cœur loyal et paternel du pontife, Pie IX posa, par la proposition de la ligue douamère, les bases de la régénération italienne. Par l'accession du Roi de Sardaigne et du Grand-Duc de Toscane et la déclaration de neutralité du Duc de Modène, le germe le plus fécond de division entre ces diverses parties de la péninsule fut anéanti. Tous se trouvaient unis par le plus fort et le plus solide des liens, le lien des intérêts. Ne nous occupons point ici des résistances, produit des influences étrangères hostiles par position à la résurrection de la nationalité italienne; le principe était posé, tôt ou tard, par la force même des choses elles se trouveront annihilées.

L'unité créée par la confusion des intérêts, restait à consolider par la conformité des institutions. Ici Rome devait procéder d'une autre manière; elle devait donner l'exemple. Elle le donna; et tout le monde sait comment il fut suivi. Nous nous expliquerons plus tard sur les causes qui précipitèrent les événements et faillirent ruiner d'un seul coup l'œuvre de Pie IX et la liberté de l'Italie. Le touchant accord entre les peuples et les souverains a déjoué cette fois encore les intrigues de l'étranger et la régénération de l'Italie est désormais assurée.

Le temps marche, les événements se succèdent et se pressent comme pour le devancer; encore quelque temps et tous les enfants de l'Italie seront rangés sous la noble bannière de cette grande fédération que l'immortel Pie IX a créée, et l'Italie sortant la première de sa tombe se montrera une, forte et libre aux yeux de l'univers étonné.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, pour en arriver à ce degré de puissance et de gloire, l'Italie a encore bien des obstacles à vaincre, bien des sacrifices à faire, bien des âmes à éviter. L'apprentissage de la liberté est rude et demande un esprit docile et un travail opiniâtre. Bien des difficultés surgiront encore dont il faudra triom-

phaler. Elles ont placé l'évêque au-dessus du Pape, et le roi au-dessus de Dieu. Car le pouvoir de Dieu a une limite dans la perfection et la sainteté de sa nature. Or le pouvoir politique tel que le gallicanisme l'a fait, est un pouvoir sans aucune espèce de contrôle, un pouvoir sans autre frein que sa volonté, sans autre règle que ses caprices, un pouvoir qui n'a pas besoin d'avoir raison, et qui, par cela même, a presque toujours tort.

» La cause de la liberté est même la cause des vrais doctrines du Christianisme.

» L'autorité n'est pas la domination. Jésus-Christ a clairement distingué ces deux choses, quand il a dit: « *Principes gentium dominantur eorum; et qui majores sunt potestatem exercent in eos. Non ita erit inter vos. Sed qui voluerit inter vos major fieri, sit vester minister... Sicut Filius hominis non venit ministrari sed ministrare, et animam suam dare in redemptionem pro multis.* (Math. 20, 25). D'après ces profondes paroles du Fils de Dieu, de la Sagesse incarnée, qui renferment les véritables principes du droit public chrétien, le pouvoir païen dit: « L'Etat est à moi. » Le pouvoir chrétien dit: « Moi, je suis à l'Etat. » On obéit à l'autorité; on frémisse sous la domination. Avec l'autorité, on a la liberté; la domination n'enfante que l'esclavage. L'autorité est le lien des hommes; la domination est le licou de la brute. L'autorité commande; la domination, en dégradant l'homme, ruine la société.

» Les doctrines gallicanes, funestes rejetons du protestantisme, ont faussé la notion divine du pouvoir dans l'ordre religieux et dans l'ordre po-

litique. Elles ont placé l'évêque au-dessus du Pape, et le roi au-dessus de Dieu. Car le pouvoir de Dieu a une limite dans la perfection et la sainteté de sa nature. Or le pouvoir politique tel que le gallicanisme l'a fait, est un pouvoir sans aucune espèce de contrôle, un pouvoir sans autre frein que sa volonté, sans autre règle que ses caprices, un pouvoir qui n'a pas besoin d'avoir raison, et qui, par cela même, a presque toujours tort.

» Le gallicanisme fut la doctrine de quelques évêques courtisans. Cependant le grand nom de Bossuet la fit passer pour la doctrine de l'Eglise aux yeux des gens imbécilles ou hypocrites; et l'Eglise commença dès lors à être regardée comme l'alliée de ce pouvoir hideux. C'est une des raisons pour lesquelles la philosophie du XVIII^e siècle en voulut si fort à l'Eglise, et essaya de briser l'Eglise pour arriver plus aisément à se défaire de ce pouvoir également repoussé et par la raison de l'homme et par la conscience du chrétien. Et la Révolution française, considérée dans sa cause générale et nationale, ne fut, à mon avis, que l'effort aveugle et désespéré d'une nation, chrétienne au fond de son cœur, pour faire rentrer le pouvoir dans les limites que le christianisme lui avait posées, et, de païen que le gallicanisme l'avait fait, le faire redevenir chrétien.

» Il y eut donc du bon dans la Révolution au milieu de tout ce qu'elle eut de mauvais et même d'inférieur. Mais tout ce qu'il y eut de bon dans les théories de la Révolution est chrétien; tout ce qu'il y eut de mauvais est païen. Ce furent les doctrines païennes du collège appliquées à la société.

» Ainsi, par exemple, la maxime proclamée par la révolution: *Que tous les citoyens appartiennent à l'Etat*, cette horrible maxime qui convertit les

hommes en choses: car ce sont les choses qui appartiennent; cette horrible maxime qui annule toute personnalité humaine, qui dépouille l'homme du domaine que Dieu lui a donné sur lui-même, *in manu consilii sui*; cette horrible maxime qui livre tout un peuple, toute une nation à la brutalité et aux caprices de quelques brouillons politiques qui, parvenus au pouvoir par la ruse, par l'intrigue, par la bassesse, par le crime, s'appellent orgueilleusement l'Etat, cette horrible maxime, dis-je, est antichrétienne; car, d'après les doctrines du christianisme, l'homme a des devoirs envers les autres, envers la famille, envers l'Etat; mais il n'appartient à aucun être créé; il n'appartient qu'à Dieu et à lui-même. Il est maître de sa personne, de son action, de son travail, sous la dépendance de Dieu. Cette horrible maxime est tout-à-fait païenne. C'était la maxime de Sparte, d'Athènes et de Rome ancienne. Dans ces villes, de même que, par la maxime: *Que la femme appartient au mari et les enfants au père*, on avait livré, comme des choses, l'épouse et les fils au chef de la famille, et l'on avait créé le despotisme domestique; ainsi, par la maxime: *Que tous les citoyens appartiennent à l'Etat*, on avait livré tous les citoyens aux chefs de l'Etat, et l'on avait établi le despotisme public et une servitude universelle. Or, cette maxime de la révolution est encore dans beaucoup d'esprits en France; on l'entend proclamer à la tribune; on la suit, dans la pratique, comme une règle du gouvernement. Et c'est à son aide qu'on refuse à l'homme les véritables libertés, les véritables droits de l'homme, et qu'on a établi la doctrine despotique de la toute-puissance de l'Etat ou de ceux qui se disent l'Etat, et qui ne font qu'exploiter et asservir l'Etat. Et la véritable cause du malaise qui ré-

pher, et les plus grandes, les plus ardues ne seront peut-être pas celles qui viendront du dehors. Trop souvent l'œil qui s'ouvre à la lumière est ébloui de ses rayons et ne distingue pas bien les objets qui l'enlourissent. Et par fois aussi la tête tourne à ceux qui ne sont pas habitués au grand jour de la liberté.

Enfants d'un pays vraiment libre aujourd'hui mais qui a payé cette liberté au prix du plus pur de son sang, au prix de si grands sacrifices, nous serons heureux si nous pouvons par nos conseils en applanir les voies à nos frères d'Italie et leur épargner les sueurs et les larmes qu'elle nous a coûtées.

ROME

CONSIDÉRATIONS ET NOUVELLES.

Tout homme, à notre avis, se doit à la justice, à la vérité, et nous estimons qu'un publiciste n'a pas de plus beau titre à la recommandation publique que son dévouement à ce double devoir. Ainsi, quelles que soient les circonstances présentes, armé de notre part de liberté, mais de cette liberté vraie qui laisse à chacun l'entière indépendance de sa pensée, de sa parole et de sa plume, nous disons à qui voudra l'entendre :

Il fut une France Catholique qui, à l'exemple de Rome chrétienne, consola, éleva et agrandit l'humanité : c'était la France de Charlemagne et de Louis IX. Nous en conservons le souvenir et nous le bénissons.

Il fut une France panthéiste, fataliste et athée qui, à l'exemple de Rome païenne, se montra aussi puissante par le glaive, que propice à corrompre, à humilier et à abrutir l'humanité : c'était la France de la Convention. Nous en abhorrons le souvenir et nous l'exécrons.

Il fut une France impériale qui, à l'exemple de la Rome des Césars, porta partout la ruine et la désolation : c'était la France de Napoléon. Honneur au génie militaire; mais plaise au Ciel que la terre ne soit jamais plus visitée par un tel fléau !

Nous ne parlons pas de ce qu'était Rome avant Pie IX, de ce que fut la France sous la dynastie d'Orléans, parce que nul de nous ne l'ignore, mais ce que nous devons dire avec une exaltation bien marquée c'est qu'une nouvelle Rome s'est levée, c'est qu'une nouvelle France a surgi; toutes deux riches des trésors de l'expérience; toutes deux éclairées par le même flambeau de la Foi, et libres, entièrement libres de la liberté des enfants de Dieu; par conséquent en voie toutes deux de ne conserver du passé que ce qui est immortel, juste, bon et louable, et de progresser sans relâche dans le bien, dans l'honneur et dans la gloire.

Ainsi donc, puisqu'une même destinée a toujours lié Rome et la France entr'elles; puisqu'une noble ému-

lation sans rivalité les a toujours mises à la tête de la civilisation, pourquoi faut-il qu'aujourd'hui notre cœur saigne de n'avoir bientôt plus qu'à louer la France, et à nous taire sur Rome... à la condamner même.

« O Romains; nous avons eu Jacobins, Montagnards et Micholet de toute espèce; mais, Dieu merci, leur règne à tous est fini: La France a expulsé de son sein ou réduit à se cacher dans l'ombre toute nature égoïste et perverse, s'engraisant de la sueur et des larmes publiques. Elle a voué à la honte et au mépris toute intelligence et toute plume, osant demander la célébrité à la haine et à la calomnie. De pareils malheurs se reproduiront-ils dans Rome? de pareils êtres viendront-ils vivre à Rome, honorés et fêtés? Non! vous imitez la France qui, tantôt, envoyait son peuple à la porte des couvents pour dire à ceux qui y vivent en paix, en compagnie de leur Dieu: NE CRAIGNEZ RIEN; LA RÉPUBLIQUE A ÉTÉ PROCLAMÉE, ET IL N'Y A PLUS QUE DES FRÈRES EN FRANCE!

Si vous ne le faites pas, quel prétexte alléguerez vous aux yeux de ces deux cents millions de Catholiques qui ont les yeux tournés vers vous; sur-tout si la France bientôt, entièrement acheminée dans sa voie glorieuse, inscrit en lettres d'or sur sa nouvelle Constitution: « LIBERTÉ DE CONSCIENCE PLEINE ET ENTIÈRE »: c'est-à-dire, liberté pour tout le monde de servir et d'adorer son Dieu, sous quelques noms et habits que ce soit?

Direz-vous que sous le règne paternel de Pie IX, dont la tendre et douce voix nous a déjà appris à donner la main aux Juifs et aux Gentils, il est plus digne de Rome de proscrire quelques uns de nos véritables frères, que de les embrasser tous dans une même étreinte? La liberté, chez vous, n'existe donc que de nom, puisqu'en fait elle n'aurait pas tout affranchi! Votre égalité devant la loi n'a donc pas tout nivelé; puisque les uns seraient citoyens, jouissant de leurs droits de citoyens, et les autres de véritables parias, exposés à tous les caprices et à toutes les fureurs de ceux-ci! Votre fraternité, enfin, n'a donc pas tout uni; puisque vous en feriez l'application et vous en organiseriez les bienfaits d'une manière si triste pour les yeux, si douloureux pour les cœurs! Ah! ne dites plus que le peuple a besoin d'une satisfaction! Le peuple, au dire d'Alexandre Dumas est la mer dans le cabine. Qui donc a soufflé sur ce lac le vent de la discorde, pour le voir ainsi grossir son sein paisible et se former au milieu de lui les flots de la tempête? LE PEUPLE ET LA PAIX, a dit de plus Lamartine, que l'univers entier admire en ce moment, C'EST un même mot. Or, ajouterons nous, en développant la pensée de ce grand homme d'Etat, qu'elles sont les garanties de la paix: sinon le travail, l'industrie, l'instruction, l'agriculture, et la moralité?

Ainsi donc, faux ou véritables tribuns du peuple, mettez vous à sa tête dans les ateliers,

au sein des institutions, au milieu des manufactures, et vous nous direz, ensuite, si le peuple a besoin de proscriptions pour jouir de la paix et du bien-être!

Passons à un récit d'un autre genre: nous voulons parler des fêtes auxquelles a donné naissance la dernière et la plus excellente des grâces accordées par notre bien-aimé Pontife et Père! C'est au Quirinal, ou partout, sur le passage de Pie IX, que se trouve le véritable peuple romain, c'est-à-dire, ces hommes de foi, de respect, d'amour et de vénération, exprimant encore mieux au Souverain-Pontife leur vive reconnaissance et leur sincère attachement par le frisson qui circule dans leurs membres, par les larmes qui gonflent leurs yeux, que par les vivats frénétiques de tant d'autres. Quant à ceux qui vont hurler l'exil ou la mort de religieux inoffensifs, nous ne saurions dire à quelle catégorie humaine ils appartiennent; qui vult malum odit lucem, ils ne mettent à exécution leur projet que pendant la nuit, parce que probablement ils ne veulent fournir à personne leur signalement.

Nous disons donc que les démonstrations de reconnaissance produites par la publication du Statut fondamental pour le gouvernement temporel de la Sainte Eglise n'ont point fini avec le jour, mais ont été continuées les deux jours suivants:

Jeu — A huit heures, le Sénat et le Conseil municipal se rendent à l'église de l'Ara-celi, où un Te Deum solennel est chanté en actions de grâce. Après cette cérémonie, les conseillers se réunissent au lieu de leurs séances ordinaires, et une députation de neuf membres, tirés au sort, est chargée de remettre au S. Père, par l'organe de M. le Sénateur, l'adresse suivante:

Très Saint Père,

« Bien que tous les instants de votre immortel Pontificat soient marqués d'un si grand nombre de bienfaits, auxquels nos cœurs ont toujours répondu par mille bénédictions, le 15 mars a ouvert une ère si fortunée pour vos sujets, et si glorieuse pour le S. Siège, que je doute si quelqu'un avant nous aurait osé l'espérer. Tous les peuples aspirent naturellement à la jouissance d'une portion de liberté; et nous, sans oublier que nous l'avons un jour possédée et défendue, nous étions encore, je ne dirai pas, résolu de la vouloir, mais au moins disposés à l'admirer. D'un autre côté, nous connaissions la fidélité que tout citoyen doit à son Souverain et particulièrement les Romains aux Pontifes; non pour nous avoir conquis, mais pour nous avoir préservés de la barbarie et soustraits à l'oppression. Il était tellement grand en nous le respect pour la tiare et si vil le souvenir de ses bienfaits que nous avons toujours mieux aimé Vous obéir aveuglément que nous rendre libres sans Vous.

Mais voilà que l'amour, qui peut tout, a admirablement concilié vos droits sacrés avec nos désirs. Il nous a fait spontanément participants de votre puissance; et, autant que le permettait la

gne actuellement en France, et de la difficulté qu'on y éprouve de remédier à des maux, dont on ne se dissimule pas, dont on reconnaît, dont on avoue la réalité, est dans le mélange de l'élément chrétien et de l'élément païen, qui se trouve encore dans les idées, dans les institutions, et même dans la charte. Ce malaise est dans l'instinct de la nation, qui, quoi qu'on en dise, est chrétienne, et dans l'effort qu'elle fait pour se dépouiller, pour se débarrasser de l'élément païen.

« Mais elle n'y réussira pas toute seule. Elle n'y réussira pas sans la coopération du clergé. C'est donc au clergé à combattre le paganisme, d'abord dans l'éducation où il s'est glissé depuis trois siècles, et ensuite dans l'Etat. C'est au clergé à se pénétrer lui-même et à rappeler, à réhabiliter, à soutenir, à répandre les hautes doctrines du christianisme dans leurs rapports avec les libertés publiques et la dignité de l'homme, tout en prêchant la sujétion aux pouvoirs établis, le respect de l'ordre et l'obéissance aux lois. Car toute doctrine qui n'est pas chrétienne n'aboutit qu'à l'anarchie ou au despotisme et à la servitude.

« Enfin, la cause de la liberté est la cause de la religion.

« Par quel moyen le catholicisme fait-il tous les jours de si étonnans progrès en Angleterre et aux Etats-Unis? Par le moyen de la liberté. Au contraire, qu'est-ce qui l'empêche de pénétrer, de se répandre en Danemark, en Suède? C'est que dans ces contrées, dominées par le protestantisme, on n'est pas libre d'être catholique. Il en est de même dans les pays infidèles.

« Et en France même, qu'est-ce qui empêche que la religion catholique s'implante davantage dans les classes moyennes pénétre de plus en plus dans les masses? C'est qu'elle n'y est pas libre, il s'en

faut, c'est que les lois anti-constitutionnelles, contrairement aux promesses de la charte de 1830, enchaînent la juridiction de l'Eglise, son enseignement, son action sociale et vous, messeigneurs les évêques, vous en savez bien quelque chose. Hélas! la France ne peut être sauvée que par la religion, et la religion ne peut pas tenir, ne peut prospérer nulle part, que par la liberté.

« Cela est si vrai, qu'en Belgique, les faux libéraux, les libéraux Voltairiens ne disent plus: « Nous voulons la liberté, mais nous voulons la raison. » Car ils voient bien que la liberté, en définitive, ne profite qu'au peuple et à l'Eglise; et ces messieurs n'aiment pas plus l'Eglise que le peuple. Cela est si vrai que, partout, les faux libéraux, les libéraux Voltairiens sont les partisans les plus chauds des coups d'Etat, des lois d'exception contre la liberté. Cela est si vrai qu'en Belgique, en Suisse, en Angleterre, aux Etats-Unis, les vrais catholiques sont les défenseurs les plus sincères et les plus fermes de toute liberté.

« Ainsi, je ne partage pas les opinions, d'ailleurs consciencieuses, des auteurs du livre intitulé: *Manifestation catholique et rationalisme chrétien* etc., qui blâment le zèle avec lequel l'épiscopat français réclame la liberté d'enseignement. Ils craignent que l'enseignement devenu libre pour la vérité, le soit encore pour l'erreur, et qu'à côté d'écoles catholiques se forment aussi des écoles panthéistes et athées. Et moi, j'ai foi, d'abord, dans le bon sens du pays, dans l'amour paternel, et je crois que ce bon sens et cet amour préféreront toujours, à quelque exception près, les écoles vraiment chrétiennes à celles qui ne le seront pas. Et ensuite j'ai foi dans la force de la liberté, et je crois que la vérité libre n'a rien à craindre de la liberté de l'erreur.

« Rien n'est plus faux, rien n'est plus fu-

neste que cette maxime qu'on trouve sur les lèvres de tant d'insensés: « Le prêtre doit se montrer étranger à la politique, et ne s'occuper que de la religion. » Car d'abord, la véritable politique n'est que la science des devoirs sociaux. Ces devoirs, pour les chrétiens, ne se fondent pas seulement sur la crainte, mais aussi sur la conscience: *Non solum propter metum, sed etiam propter conscientiam* (Rom. 13). et la conscience, avec tout ce qui s'y rapporte est du ressort du prêtre.

« En second lieu, le prêtre est le père et le tuteur-né, le défenseur du peuple dans toutes ses conditions. Le peuple aime à voir le prêtre partager ses luites, ses privations, ses angoisses, ses sacrifices. Si donc le prêtre se montre indifférent à la condition politique du peuple, il perd son estime, sa confiance, son amour, et dès lors il perd aussi toute la force morale pour conduire le peuple dans de la religion.

« Enfin, si le peuple est livré à lui-même dans son action politique, si l'influence religieuse du clergé ne s'y mêle pas pour en réprimer les instincts, pour en régler le mouvement, pour en prévenir les excès, le peuple devient le misérable jouet des factieux et des hypocrites, qui, par les voies de la sédition et de l'anarchie, l'entraînent aux pieds du despotisme, pour en être plus cruellement écrasé. Comme toute civilisation, qui n'a pas de clergé à sa tête, est fautive, et n'aboutit qu'à la corruption, ainsi, tout mouvement politique que la religion ne dirige pas, pousse au désordre et expire dans le sang.

« C'est donc un devoir sacré pour le prêtre d'intervenir dans toutes les questions, de prendre part à tous les mouvements politiques du peuple, non pas en homme de parti, pour en échauffer les passions, mais en homme de la sagesse, de la justice, de l'ordre et de la paix, pour les contenir et les diriger. »

dignité de la Chaire apostolique, il nous accorde des institutions, au moyen desquelles nos descendants vivront en hommes libres autant que nous.

Je ne sais s'il existe une bouche terrestre capable de Vous remercier convenablement, pour un bienfait si extraordinaire, si sublime, si durable. Vous seul pouvez le faire par une juste appréciation. Si vous pouviez lire dans nos cœurs Vous verriez combien leurs sentiments surpassent nos paroles; car ne pouvant s'élever à la hauteur du sujet, elles se borneront à Vous supplier, au nom de tout le peuple romain, de vouloir Vous même, Vous rendre de dignes actions de grâce. Que votre prière, qui ne fut jamais stérile, monte pour nous au trône du Tout-Puissant et lui offre la tendre gratitude de son peuple pour avoir raffermi et illustré le règne de l'Eglise».

Le Saint Père a répondu en ces termes :

Monsieur le Sénateur et Messieurs,

Les dignes démonstrations que j'ai reçues hier, de la part du peuple romain, et que vous, ses représentants légitimes, venez confirmer aujourd'hui, ne me laissent aucun doute sur sa reconnaissance. C'est avec un grand plaisir que j'en reçois l'expression.

Veillez apprendre à cette ville et à l'Etat entier, que tout ce que je pouvais je l'ai fait; que le Sacré Collège y donne volontiers son adhésion unanime. Si quelques sujets qui prennent plutôt le caprice que la raison pour guide, n'en sont pas satisfaits, je crois qu'en général le peuple doit en être content; car, je le répète, j'ai accordé tout ce que je pouvais et ne saurais faire davantage.

Je désire que ce que je vous dis ici, soit connu de tous mes sujets, afin que le calme se rétablisse, et que nous n'ayons pas à déplorer des troubles semblables à ceux qui, en différents endroits altèrent l'ordre public. La liberté ne peut être séparée de l'ordre. L'ordre engendre la prospérité. De l'ordre dérive l'unité, si nécessaire pour que tout citoyen puisse jouir en paix de sa liberté et, recueillir les fruits de la semence déposée dans le terrain politique. Dieu et les hommes bénissent l'ordre; l'ordre conduit à cet but que nous désirons tous atteindre, c'est-à-dire, à la justice et à la paix dans les états comme dans l'intérieur des familles».

Cependant la ville se préparait à de nouvelles démonstrations de reconnaissance. De 11 heures à midi toutes les cloches des églises et des établissements publics sonnent à pleines volées, et le château S. Ange salue de ses nombreuses batteries l'ère de liberté qui se levait sur Rome. Partout on rencontre des groupes joyeux de citoyens qui s'unissent pour bénir le Père généreux, auteur de leur félicité.

A deux heures de l'après midi, le Sénat et la municipalité se réunissent de nouveau au Capitole pour se rendre à la basilique de S. Pierre, au milieu du corps des officiers et des principaux habitants de la Cité.

Il était bien juste que les magistrats d'un peuple éminemment religieux songeassent à témoigner leur reconnaissance à celui qui avait fondé, dans leur ville, le siège de cette religion, qui a toujours été pour eux, une source intarissable de prospérité et de bonheur. Aussi avons-nous remarqué avec un indicible satisfaction ce cortège immense, parti du Capitole au son de la musique, entouré de mille bannières, pour traverser au milieu des applaudissements les rues de la ville et aller s'agenouiller humblement; d'abord devant le tabernacle de celui qui tient dans ses mains, le sort des empires et le bonheur des nations, puis se prosterner sur le tombeau de Pierre, le premier de cette longue suite de pontifes qui ont préservé Rome de la barbarie, et dont le successeur actuel la rend à la liberté pleine et entière. Quand on voit un peuple et ses magistrats pénétrés de pareils sentiments on ne doit pas, on ne peut pas désespérer du sort de la Ville-Sainte.

Après l'adoration du S. Sacrement et les prières d'actions de grâce faites au tombeau des apôtres, le cortège a repris le chemin du Capitole, toujours couvert de mille applaudissements de la population accourue sur son passage.

Ce même soir et le suivant il y a eu illumination brillante. Des chœurs de jeunes gens parcouraient les rues en chantant l'hymne de Pie IX et d'autres airs analogues. Sauf ces quelques esprits inquiets et brouillons, poursuivant leur rêve de désordre, et qui se séparaient de la foule pour aller pousser des huées et des vociférations, sous les fenêtres de religieux inoffensifs, la joie et le bonheur de Rome n'eussent pas été troublés un seul instant. Heureusement nous n'avons aucun malheur à déplorer; et tout fait espérer que le service de sûreté publique, une fois organisé par l'habile Ministre que Pie IX vient de donner à sa capitale, ces quelques oisifs turbulents finiront par se taire.

Le nom de M. de Boissy à Rome.

— La nouvelle de la nomination de M. le Marquis de Boissy à l'ambassade de Rome a mis la ville sainte dans le plus doux émoi. Français et Romains semblaient se rechercher pour se complimenter réciproquement. Dans les cafés, dans les salons, et partout; c'était à qui ferait le plus de frais de mémoire pour rapporter telle et telle circonstance de sa vie politique où sa voix commençait par arriver comme un vent d'orage à l'oreille de M. le président de la chambre des Pairs, en attendant qu'un discours de quatre lignes vigoureuses fut peser comme le remords sur la conscience de tel ou de tel autre Ministre, dont la conduite indigne avait soulevé sa noble indignation. De plus, comme M. de Boissy a séjourné quelques semaines à Rome, ceux qui avaient eu l'avantage de l'approcher, se plaisaient à ajouter que sa conversation, pétillante d'esprit et de vivacité, laissait encore entrevoir les qualités du cœur du plus haut prix.

Pour notre part, nous disons qu'à peine nous eûmes connaissance de son arrivée, nous fûmes déplorer, dans l'hôtel qu'il avait choisi, la supplique suivante :

Le soussigné, sollicite auprès de M. le Marquis, pair de France, la grâce d'être admis en sa présence. En sa qualité de français, il désirerait témoigner à M. de Boissy tout ce qu'il éprouve d'admiration pour son beau caractère, et consulter son expérience, en pareille matière, sur la politique du S. Père, qui lui semble devoir être imitée par tous les gouvernements nés et à naître, s'ils veulent vivre (nous étions prophète en octobre dernier).

Peu après, nous trouvons cette réponse chez nous; « M. le Marquis de Boissy est en tous pays heureux de rencontrer ses compatriotes et toujours à leur disposition, mais il s'absente demain, mardi pour revenir le soir et quitter Rome jeudi. Il faut donc si M. D. . . désire voir M. de Boissy, qu'il prenne la peine de passer chez lui mercredi vers huit heures du matin.

Ce peu de paroles suffisent pour pouver combien nous dûmes retourner satisfait de cette entrevue. Pourtant, M. le Marquis ne voulut pas nous laisser prendre congé de lui, sans nous écrire son adresse à Paris, ajoutant, pour se caractériser encore plus à nos yeux : « je suis, vous le savez, ennemi de toute injustice et ne saurais faire grâce à aucun abus. Si jamais vous découvrez quelque chose en ce genre, vous atteignant vous-même ou autrui, ne balancez pas de m'écrire et vous me trouverez toujours prêt à faire droit à vos réclamations.

Quelle consolation pour Pie IX d'avoir désormais en sa présence cet échantillon de la France actuelle! Comme, Sa Sainteté va se trouver confiante et rassurée de n'avoir plus à se tenir en garde contre la moindre action ténébreuse! M. le Marquis de Boissy est un de ces Diplomates propres à résoudre les plus grandes difficultés, d'un sens droit autant qu'équitable et qui n'obscurcit jamais sa pensée par le verbiage. La France, économise, seulement à Rome, par la chute de la dynastie d'Orléans la somme de trois cent mille francs que M. Guizot prélevait sur les fonds secrets pour les faire servir, par l'entremise de M. Rossi, aux beaux projets que vous connaissez. Nous tous français, domiciliés à Rome, nous ne verrons plus désormais la porte de l'ambassade fermée devant nous, parce que nous n'étions pas assez purs aux yeux de ceux qui l'ont si grandement illustrée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Jamais ce mot d'un homme célèbre par sa perspicacité politique, ne fut d'une application plus frappante. Une dynastie portée sur le trône en 1830 par une insurrection triomphante, soutenue et fortifiée par dix-huit ans de règne, proclamée longtemps comme indispensable au repos de la France et de l'Europe, a disparu en quelques heures, sous les coups d'une nouvelle tempête politique. Et l'ordre semble jusqu'ici n'avoir reçu aucune atteinte de cette commotion profonde. Nulle réaction, point de pillage, pas une goutte de sang après le combat. Les monuments publics, à l'exception de quelques résidences royales, les habitations et les propriétés particulières sont respectés. Les églises, les temples du Seigneur, sans autres gardiens que leurs prêtres en prières, les asiles des saintes épouses de Jésus-Christ, sont restés inviolables et sacrés pour cette population de Paris, dont la colère vient de briser un trône, et de renverser de fond en comble toutes les institutions qui lui servaient d'appui. Oh! que de tels événements sont éloquents, et comme ils proclament l'action de la Providence! Le doigt de

Dieu est là : ceux-là seraient bien aveugles qui ne le verraient pas.

» Mais alors que le calme se fait sur cette mer en courroux, alors qu'aux derniers bruits de la tempête, tant de voix saluent une ère nouvelle de sagesse et de liberté pour tous, qui pourrait encore pénétrer les secrets de notre avenir? Nous sommes tous comme des passagers qu'un instant d'orage a laissés sur un vaisseau dont les premiers pilotes, réputés si habiles, ont été emportés. Le navire n'en poursuit pas moins ses destinées inconnues. Nous sommes de ceux qui espèrent que la France, sous l'oeil de Dieu, peut encore fournir, au milieu des écueils semés sur sa route, une traversée glorieuse. Oui, gloire à elle, tant qu'à l'exemple de l'immortel Pie IX, elle marchera sous les deux sauvegardes du progrès de nos temps modernes : la foi et la liberté. Que ce magnifique mouvement ne soit donc pas faussé; trop long-temps les nouveaux Athéniens ont été les dupes des harangueurs et des charlatans politiques, qu'ils se tiennent en garde contre de nouvelles jongleries du même genre. Sans phrase et d'un seul élan, le peuple a dit qu'il voulait la liberté, l'ordre et le travail, toutes choses que l'Eglise a toujours voulues pour lui. A son tour, ce peuple de travailleurs et de combattans a environné de respect et d'amour les sanctuaires du divin libérateur des hommes. Puisse un tel accord n'être jamais troublé par les passions ennemies! A cette fin, toute l'Eglise de France va se mettre en prière, comme Moïse durant le choc décisif contre Moab qui arrêtait le peuple de Dieu sur le seuil de la terre promise. Mais un autre devoir est imposé à tout fidèle, c'est l'accomplissement de ses droits de citoyen. Après avoir veillé à l'ordre matériel, nous devons préparer des jours glorieux et prospères pour la France. L'Assemblée nationale va être convoquée; tenons-nous prêts pour donner à la France des représentants intègres, dévoués à la patrie et à l'Eglise désormais confondus inséparablement dans notre amour. La patrie libre, la religion libre aussi dans l'exercice de son ministère de pacification et de charité. Dieu fera le reste ».

AVIS IMPORTANTS.

Toute personne qui recevra trois numéros du Journal, sans nous faire connaître ses intentions, sera considérée, par l'administration, comme souscrite, pour un abonnement de six mois.

Celles qui ne seront pas prevenues par nos soins doivent se hâter de nous envoyer leurs noms et adresses, afin qu'elles soient servies à domicile par nos colporteurs.

— Quant aux abonnements du dehors, nous nous recommandons à tous les hommes de bonne volonté, notamment à MM. les Curés et Vicaires qui, voyant de leurs yeux notre oeuvre de dévouement, en faveur de l'humanité, s'empresseront de nous venir en aide et de nous épargner bien des frais de correspondance. Celui qui réunira douze abonnements recevra le treizième en prime, et ainsi de suite, si sa liste se couvrait d'un plus grand nombre d'abonnés. Les recouvrements seront faits au domicile des chefs de section par un banquier romain.

Inutile de dire que tout abonnement individuel, comme toute lettre ayant trait au Journal, doivent être affranchis et adressés au bureau de la direction, rue de la Croix N. 14, à Rome. Pour qu'il n'y ait jamais méprise; toute lettre portera sur un coin de l'adresse: *port payé*, et sur un autre, *voie de mer*.

DURAND (DE CASSIS) Directeur } gérants responsables.
L'ABBÉ BATTELLI, Administrateur et Caissier. }